



HAL
open science

Master Gouvernance territoriale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Gouvernance territoriale. 2011, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02028419

HAL Id: hceres-02028419

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028419>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : ORLEANS-TOURS

Etablissement : Université François-Rabelais de Tours

Demande n° S3MA120000349

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Gouvernance territoriale

Présentation de la mention

La mention « Gouvernance territoriale » de l'Université François-Rabelais de Tours prend la suite de l'ancienne mention « Administration locale et territoires », avec l'objectif d'en améliorer la lisibilité, mais surtout de prendre en considération les évolutions de ces dernières années dans ce domaine et d'adapter le contenu de la formation aux attentes tant des étudiants que de leurs employeurs potentiels. Cette adaptation se traduit notamment par le remplacement du terme « administration » par celui de « gouvernance » afin de mieux traduire la reconfiguration de l'action publique locale.

Ce master est le seul dans le domaine du droit public. Il a une forte orientation locale et environnementale. Il est le débouché naturel des étudiants venant de filières différentes : droit, science politique, AES (administration économique et sociale) ou encore de géographie. Ce master forme les futurs cadres du secteur public local en axant sur des compétences juridiques, en gestion, en environnement ou encore en géographie. Les débouchés proposés sont variés (fonction publique territoriale, chargé de projet, chargé d'études dans les sociétés d'économie mixte locales, chargé de mission dans les bureaux d'études ou dans les agences d'urbanisme, gestionnaire du patrimoine naturel, conseiller en développement local...).

La première année du master est en fait composée de trois M1 différents : « Collectivités territoriales et territoires » (filière droit), « Administration et gestion territoriale » (filière AES avec notamment un parcours « Administration et gestion territoriale ») et « Géographie ». Les objectifs scientifiques et professionnels de la seconde année du master sont clairement précisés au travers des trois spécialités proposées : « Administration des collectivités locales » (ACL) à dominante juridique proposant un parcours professionnel et un parcours recherche, « Management des territoires et urbanisme » (MTU) et « Environnement, territoire, paysage » (ETP) (deux spécialités bi-disciplinaires droit et géographie). Ces deux dernières spécialités sont indifférenciées, elles permettent de s'orienter vers une professionnalisation classique ou vers la recherche. Les trois spécialités sont ouvertes depuis 2008 à l'apprentissage.

Indicateurs

Effectifs constatés (2009/2010)	137
Effectifs attendus	145
Taux de réussite	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier n'est pas toujours bien structuré et clair. Il donne parfois l'impression de manquer de vision d'ensemble et d'être plutôt un rassemblement de spécialités qu'une mention cohérente. Le dossier ne comporte pas certaines informations nécessaires à la compréhension des relations entre les différents M1 et les spécialités de M2.

Les objectifs scientifiques et professionnels de la mention sont clairement indiqués. Les compétences acquises ainsi que les débouchés sont bien précisés.

Cette mention de master complète l'offre de formation de l'Université François-Rabelais de Tours, sans redondance avec d'autres formations ; elle est la seule dans le domaine du droit public et de sa combinaison avec le département de géographie. Elle s'inscrit en continuité avec les licences de l'établissement. Ces éléments favorisent l'attractivité de la mention (un quart des étudiants proviennent d'établissements extérieurs à Tours).

La mention est adossée à deux laboratoires de recherche, membres de la Maison des sciences humaines. Les responsables de la mention et des spécialités montrent une certaine volonté pour promouvoir la recherche pendant la formation, mais aussi en termes de débouchés. Ainsi, la spécialité « Administration des collectivités locales » (ACL) - sigle à développer - possède un parcours recherche, alors que les deux autres spécialités, sans avoir un tel dispositif, ont mis en place des unités d'enseignements orientées vers la recherche. Cependant, le dossier ne démontre pas comment les étudiants bénéficient de cet adossement aux laboratoires existant et ne fournit aucune donnée sur la poursuite des étudiants en thèse.

S'agissant des partenariats socio-professionnels, ils sont de qualité et permettent la présence de professionnels en tant qu'enseignants ainsi que l'accueil des étudiants, notamment en tant qu'apprentis.

Le master comporte des mutualisations d'enseignements au niveau du M1, afin de préparer les étudiants des trois M1 concernés à leur futur choix de spécialité en M2 (soit un volume de 115 h). Il existe aussi une mutualisation d'enseignements en M2 entre les trois spécialités, d'un volume de 84 h.

La politique en matière de stage n'est pas homogène. Ainsi, en M1, plusieurs situations existent : stage facultatif en droit, obligatoire en AES et hors cursus pour les géographes. En revanche, ces derniers, à la différence des deux autres catégories d'étudiants sont amenés à réaliser un mémoire de recherche. S'agissant du M2, les trois spécialités prévoient un stage obligatoire de trois mois, mais le nombre de crédits européens affectés à ce stage est vraiment variable (de 10 à 30).

S'agissant du fonctionnement de la mention, le dossier montre une co-direction partagée entre un enseignant de chaque discipline de cette bi-formation en géographie et en droit. Il en est de même pour les deux spécialités bi-disciplinaires que sont « Management des territoires et urbanisme » et « Environnement, territoire, paysage ». L'équipe pédagogique de la mention est composée de neuf enseignants académiques (dont quatre professeurs d'université) et quatre professionnels extérieurs. Il existe un conseil de perfectionnement qui doit assurer la qualité et l'évolution de la formation. Ce conseil est tripartite (des enseignants académiques, des professionnels et des étudiants). Le fonctionnement de ce conseil est bien précisé par le dossier. Le conseil est aidé dans ses missions par les jurys et les rapports des leurs présidents.

Malgré ces structures de pilotage, le dossier semble montrer parfois un assemblage de spécialités plus qu'une véritable mention homogène. Le caractère très partiel des données chiffrées dans le dossier est le reflet de cette absence d'unité globale. Il en est ainsi des données relatives au flux des étudiants, aux taux de réussite, aux taux de réussite aux concours ou encore en matière d'insertion professionnelle. Même si le nombre d'apprentis (21 en 2009/2010) est communiqué, le dossier ne donne pas d'indications sur le devenir de ces apprentis depuis l'ouverture en 2008 de la formation à cette forme d'alternance.

Il n'existe pas réellement de processus d'évaluation écrite au niveau de la mention. De même, il n'y a pas d'évaluation organisée dans les spécialités. Le dossier précise que ces dispositifs seront mis en place à partir de 2012.

Si le dossier montre qu'une procédure d'auto-évaluation existe au niveau des spécialités, il est impossible de déterminer par qui et comment elle est réellement effectuée. Quant à l'usage de l'auto-évaluation par les responsables de la mention et des spécialités, il est impossible de s'en rendre compte à la lecture du dossier, même si



les évolutions récentes de cette mention montrent la prise en compte par ces responsables des contraintes du monde socio-économique sur l'insertion des étudiants.

- Points forts :
 - La bi-disciplinarité (droit - géographie) de la formation, notamment sur deux spécialités (« Management des territoires et urbanisme » et « Environnement, territoire, paysage »).
 - Une bonne professionnalisation de la formation qui se manifeste par la présence de partenariats de qualité et par l'ouverture de la formation à l'apprentissage.
 - Une bonne ouverture à l'international.
- Points faibles :
 - Le pilotage général de la mention n'est pas toujours correctement assuré, ce qui amène les spécialités à être autonomes.
 - L'absence d'outils de suivi des étudiants et de pilotage.
 - L'absence de maîtrise du processus d'évaluation et d'auto-évaluation.
 - L'insuffisance des données fournies, tant en matière de flux d'étudiants que de taux de réussite.
 - L'implication des étudiants de la mention dans le domaine de la recherche n'est pas clairement indiquée.
 - L'absence de cohérence d'ensemble de la politique en matière de stage.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Au regard des remarques faites lors de l'évaluation précédente, il serait utile de réellement mettre en place les outils nécessaires au pilotage de la mention ainsi qu'au suivi des étudiants (à propos de leur flux, de leur stage ou encore de leur insertion professionnelle, comme pour le taux de réussite aux concours).

Il serait utile de mieux faire apparaître l'implication des étudiants dans le domaine de la recherche.

La politique dans le domaine des stages devrait être harmonisée afin de donner plus de cohérence à la formation sur les deux années concernées.

A l'avenir, il sera utile de porter une attention plus soutenue à la qualité rédactionnelle du dossier et d'afficher la cohérence de la mention.

Appréciation par spécialité

Administration des collectivités locales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Administration des collectivités locales » (anciennement territoriales) comporte deux parcours : un parcours recherche et un parcours professionnel. Cette spécialité est la seule sur les trois à ne pas être bi-disciplinaire. Elle est à dominante juridique. Elle présente le profil traditionnel des formations juridiques appliquées à l'administration des collectivités. Cette spécialité se trouve en concurrence dans la région, mais aussi à Tours (avec l'IAE notamment - Institut d'administration des entreprises -) avec des formations en matière de management public, d'où certains efforts pour essayer de la rendre plus lisible et attractive.

Cette spécialité est ouverte à la formation continue et surtout à l'apprentissage. Elle vise à former les cadres supérieurs du secteur public local. Ses débouchés se trouvent au sein des collectivités territoriales et de leurs satellites, soit par le biais des concours de la fonction publique territoriale, soit par la voie contractuelle. Les fonctions visées sont diverses (DGS, DGA, responsable marchés publics...). Les débouchés sont aussi dans le secteur privé en relations avec ces collectivités (conseiller juridique ou financier en cabinet d'audit ou d'avocat, consultant, chef de projet ou encore chargés d'analyses et de développement).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	20/22
Taux de réussite	75 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de la spécialité sont clairs et précis. La spécialité est globalement correctement structurée au regard de ces objectifs. Cependant, il faut noter une organisation semestrielle un peu surprenante d'autant qu'une partie des étudiants est en alternance. En effet, les cours n'ont lieu que très tardivement. Le dernier semestre est entièrement consacré soit au stage, soit au mémoire (pour le parcours recherche). Il est aussi à remarquer que les crédits européens (CE) affectés à ce stage ou mémoire sont très importants puisqu'ils représentent l'intégralité d'un semestre, soit 30 CE.

L'équipe pédagogique de cette spécialité est assez importante, avec neuf enseignants-chercheurs et dix-neuf professionnels, selon un partage équitable du volume de ces enseignements entre ces deux catégories, mais sans savoir qui intervient précisément sur un enseignement donné.

Des efforts importants ont été réalisés pour professionnaliser la formation tant par la mise en apprentissage qu'avec l'existence de module sur les techniques d'expression écrite et orale en milieu professionnel et la réalisation d'exercices pratiques assimilables à des mises en situation professionnelle, cet ensemble étant complété par le stage. Cependant, l'imprécision des modalités d'évaluation des étudiants ne permet pas de s'assurer que les compétences disciplinaires et transverses sont correctement évaluées. Ces éléments sont évidemment intéressants pour l'attractivité de la spécialité, ce que le dossier souhaite montrer. Mais en l'absence de données chiffrées précises, il est impossible d'en avoir la certitude.

A propos du pilotage de cette spécialité, le dossier ne fournit aucune indication sur les structures ou les modalités de celui-ci, mais il est rappelé l'existence du conseil de perfectionnement de la mention. Quant au suivi des étudiants, notamment pour leur insertion, seules quelques données montrent que globalement les étudiants sont insérés dans le monde local, mais sans que cela soit réellement organisé et évalué.

Enfin, l'évaluation de la formation n'est pas organisée, il existe simplement des retours informels.



- Points forts :
 - La mixité des publics (50 % des effectifs en alternance).
 - La présence d'outils de professionnalisation (projets tutorés, techniques d'insertion professionnelle).
 - Une ouverture à l'international intéressante et en développement.
- Points faibles :
 - L'absence d'informations sur le pilotage et le fonctionnement de cette spécialité.
 - La faiblesse en effectif du parcours recherche, ce qui l'empêche d'ouvrir certaines années (ainsi que l'absence de données sur la poursuite en thèse).
 - L'absence d'outils permettant un suivi précis des étudiants dans leur insertion (absence de chiffres sur cette question, tant sur le taux d'emploi que de réussite aux concours par exemple).
 - L'absence de clarté de la relation entre les différents M1 et cette spécialité.
 - L'absence de formalisation de l'évaluation de la spécialité par les étudiants.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Le dossier de cette spécialité devrait être mieux présenté, notamment en l'allégeant de données communes à la mention, et en fournissant les éléments nécessaires pour montrer le pilotage et le fonctionnement de cette spécialité.

Au regard des remarques faites lors de l'évaluation précédente, il serait vraiment utile de mettre en place les outils indispensables au suivi des étudiants, notamment quant à leur insertion professionnelle ainsi qu'à l'évaluation de la formation par les étudiants.

Management des territoires et urbanisme

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Management des territoires et urbanisme » (MTU, anciennement « Management des territoires urbains ») est bi-disciplinaire : droit et géographie. Son changement de dénomination a principalement pour objectif de rendre plus lisibles ses objectifs et de bien situer cette formation complémentaire de celle offerte par l'IAE en management public ou de l'Ecole polytechnique en génie de l'aménagement. En revanche, cette spécialité ne connaît pas de concurrence de la part des universités de Poitiers ou Orléans qui disposent de formations exclusivement juridiques sur cette thématique.

Cette spécialité est ouverte à la formation continue et surtout à l'apprentissage. Elle vise à former les cadres supérieurs des acteurs locaux, publics ou privés, de la planification territoriale. Ses débouchés se trouvent au sein des collectivités territoriales, de leurs satellites ou des organismes para-publics (agence d'urbanisme, bureaux d'études). Les métiers visés sont notamment ceux de chargé d'études, chargé de mission, chef de projet ou encore de cartographe ou de spécialiste de systèmes d'informations géographiques.

S'agissant de la volonté de promouvoir la recherche, la spécialité s'appuie sur deux laboratoires de recherche, l'un en droit et l'autre en géographie, et les étudiants ont la possibilité de suivre la méthodologie de la recherche. Depuis 2001, deux étudiants ont poursuivi leurs études en thèse.

● Indicateurs :

Effectifs constatés	21
Effectifs attendus	20/22
Taux de réussite	91,3 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	72 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Si des efforts notables ont été réalisés au regard des remarques faites lors de la précédente évaluation, le dossier manque encore de clarté et de lisibilité sur certains aspects. Il est notamment alourdi par un rappel des maquettes des différents M1, alors que cela est déjà vu à propos de la mention.

Le caractère bi-disciplinaire de cette spécialité (droit - géographie) s'avère être relativement rare et est rendu possible par la présence de la discipline géographie au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit, économie et sciences sociales. Dès lors, cette spécialité présente une certaine attractivité, avec 48 % d'étudiants recrutés hors de Tours, mais dont un quart viennent des établissements proches de la région Centre.

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de la spécialité sont clairs et précis. La spécialité est globalement correctement structurée au regard de ces objectifs, notamment en termes de répartition par unité et par semestre. Les enseignements de cette spécialité sont fortement mutualisés (212 h sur les 396 h).

L'équipe pédagogique de cette spécialité est assez importante, avec dix enseignants-chercheurs et quinze professionnels (parfois anciens de la spécialité), selon un partage presque équitable du volume de ces enseignements entre ces deux catégories (60/40 %). Cet élément est déjà l'un des signes de la professionnalisation de la spécialité, ce qui est confirmé par l'ouverture à l'apprentissage, l'existence de module sur les techniques d'expression écrite et orale en milieu professionnel, la réalisation d'exercices pratiques assimilables à des mises en situation professionnelle, et bien sûr le stage. Néanmoins, l'imprécision des modalités d'évaluation des étudiants ne permet pas de s'assurer que les compétences disciplinaires et transverses sont correctement évaluées.

Même données relatives de l'insertion professionnelle des étudiants sont insuffisantes, le dossier montre une excellente insertion des apprentis. Ils trouvent tous un emploi à la sortie de leur formation. S'agissant des autres étudiants, les données sont moins précises.

A propos du pilotage de cette spécialité, le dossier fournit assez peu d'informations sur les structures ou les modalités de celui-ci. Il existe des réunions regroupant l'ensemble des intervenants (deux fois par an) ainsi que quelques réunions spécifiques à une unité d'enseignement (UE) ou à des projets. Il ne ressort pas de cela un fonctionnement global de la spécialité.

Enfin, l'évaluation de la formation n'est pas organisée ; il existe simplement des retours informels.

● Points forts :

- La bi-disciplinarité de la formation.
- L'association intéressante des étudiants aux laboratoires de recherche.
- Une bonne professionnalisation, se traduisant par l'ouverture à l'apprentissage et un bon taux d'insertion professionnelle

● Points faibles :

- L'absence de formalisation de l'évaluation de la spécialité par les étudiants (le questionnaire testé n'ayant pas donné satisfaction, entraînant un certain échec de l'expérience).
- Le manque de précisions des données fournies par les outils de suivi des étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux renseigner le dossier sur le pilotage et le fonctionnement de cette spécialité.

Il serait utile de mettre en place les outils indispensables à l'évaluation de la formation.

Environnement, territoire, paysage

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Environnement, territoire, paysage » (ETP, anciennement « Gestion durable des paysages ») est bi-disciplinaire : droit et géographie. Le changement de dénomination a principalement pour objectif de la rendre encore plus lisible et attractive, même si elle l'est déjà fortement puisque 66 % des étudiants sont extérieurs à l'établissement. Cette spécialité ne connaît pas de formation concurrente dans la région.

Cette spécialité est ouverte à la formation continue et surtout à l'apprentissage. Elle vise à former les cadres supérieurs des acteurs locaux, publics ou privés, dans le domaine de la gestion du patrimoine naturel et paysager. Les débouchés visent certaines familles de métiers : protection de la nature (chargé de mission dans un parc naturel), valorisation du patrimoine (conseiller en développement local), éducation au développement durable, prévention des risques. Ainsi, à côté de la voie professionnalisante classique, cette spécialité propose aussi une voie orientée vers la recherche et les métiers correspondants (comme enseignant-chercheur), avec un adossement à deux laboratoires de recherche (l'un en droit et l'autre en géographie).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	16
Effectifs attendus	20/22
Taux de réussite	78,5 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le dossier manque de clarté et de lisibilité sur certains aspects. Il est notamment alourdi par un rappel des maquettes des différents M1, alors que cela est déjà vu à propos de la mention.

Comme pour la spécialité « Management des territoires et urbanisme », cette spécialité a un caractère bi-disciplinaire (droit - géographie) qui s'avère être relativement rare et est rendu possible par la présence de la discipline géographie au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit, économie et sciences sociales.

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de la spécialité sont clairs et précis. La spécialité est globalement correctement structurée au regard de ces objectifs, notamment en termes de répartition par unité et par semestre. Les enseignements de cette spécialité connaissent une certaine mutualisation avec les deux autres spécialités (145 h sur les 404 h).

L'équipe pédagogique de cette spécialité est importante, avec seize enseignants-chercheurs et dix-sept professionnels, selon un partage équitable du volume de ces enseignements entre ces deux catégories. Cette professionnalisation de la spécialité est confirmée par l'ouverture à l'apprentissage (même si l'effectif est faible, 3 étudiants), l'existence de module sur les techniques d'expression écrite et orale en milieu professionnel, la réalisation d'exercices pratiques assimilables à des mises en situation professionnel, et bien sûr le stage. Néanmoins, l'imprécision des modalités d'évaluation des étudiants ne permet pas de s'assurer que les compétences disciplinaires et transverses sont correctement évaluées.

S'agissant du pilotage, le dossier fournit trop peu d'informations sur les structures ou les modalités de celui-ci. Il est simplement mentionné l'existence de deux réunions annuelles regroupant l'ensemble des intervenants (rentrée et bilan), ce qui ne saurait constituer un pilotage de cette spécialité.



Enfin, l'évaluation de la formation n'est pas organisée.

- Points forts :
 - De très bons taux d'insertion professionnelle (promotion 2008 : 86 %, 2007 : 100 %).
 - Des partenariats institutionnels importants (exemple ESNP : Ecole supérieure de la nature et du paysage de Blois...).
 - Une bonne ouverture à l'international.
- Point faible :
 - L'absence de formalisation de l'évaluation de la spécialité par les étudiants (échec du dispositif mis en place).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux renseigner le dossier sur le pilotage et le fonctionnement de cette spécialité.

Il serait utile de mettre en place les outils indispensables à l'évaluation de la formation.

Une réflexion sur le maintien de la voie recherche de cette spécialité devrait être menée en raison de l'absence d'une poursuite en thèse ne concernant, selon le dossier, que les étudiants non diplômés.

De même, une réflexion devrait aussi être réalisée sur l'attractivité de la spécialité et sur les évolutions négatives du taux de réussite (de 100 % à 78 %, alors que les effectifs sont en baisse).